



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



46^e CONSEIL DIRECTEUR

57^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 26-30 septembre 2005

RÉSOLUTION

CD46.R4

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF À L'EXPIRATION DES MANDATS DE LA DOMINIQUE, DU PARAGUAY, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

LE 46^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et

Considérant qu'Antigua-et-Barbuda, Chili et Panama ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de la Dominique, des États-Unis d'Amérique et du Paraguay,

DÉCIDE

1. De déclarer qu'Antigua-et-Barbuda, Chili et Panama ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier la Dominique, les États-Unis d'Amérique et le Paraguay pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs délégués au sein du Comité exécutif.

(Sixième réunion, le 28 septembre 2005)